

## PROCEDURE DE COLLECTE DES DEEE DE COMED

*La Directive relatif à la composition des équipements électriques et électroniques oblige le producteur à mettre en place un système de collecte et d'élimination de ses appareils en fin de vie.*

*Notre société est inscrite au registre des producteurs sous le N° 323192260.*

*Son système de collecte individuel prévoit que ses clients revendeurs assurent la collecte de ces appareils auprès des professionnels utilisateurs de nos équipements en fin de vie. Vous devez, donc, dans le cadre du décret 2005-829 transmettre à vos clients professionnels cette obligation de retour.*

*Dans le cadre de cette collecte, la société COMED s'engage, à ses frais, à récupérer auprès de vous ses équipements EEE et de les recycler.*

*Cette obligation fait partie intégrante de nos Conditions Générale de Vente, toute commande de ce type de produit entraîne de facto l'acceptation de cette procédure.*

### - PROCEDURE -

Cette procédure ne s'applique qu'aux équipements électriques et électroniques, représentés par un pictogramme en forme de poubelle barrée, ayant fait l'objet d'un achat auprès de notre société. Vous n'avez pas la possibilité d'y adjoindre d'autres équipements mais vous vous engagez lors de l'acceptation de nos conditions de vente de reprendre nos équipements même si ceux-ci non pas été achetés chez vous.

1/ Vous devez signaler à votre client professionnel la possibilité de déposer nos équipements en fin de vie auprès de vous ou de tout autre revendeur de nos produits ( nous contacter pour connaître le revendeur le plus proche).

2/ Vous devez retirer, si c'est le cas, les piles et accumulateurs ainsi que les ampoules recyclables. Ces produits faisant l'objet d'une collecte séparée.

Pour les piles voir la société SCRELEC notre organisme de récupération des piles.

3/ Veuillez accumuler ces déchets dans un emballage, si possible un carton, en inscrivant par une affichette la mention suivante « DECHETS DEEE COMED 30 KG ».

4/ Nous collectons uniquement nos DEEE quand vous aurez atteint un poids compris entre 25 et 30kg.

5/ Quand vous aurez atteint ces limites, veuillez prendre contact avec nous pour que nous puissions faire l'enlèvement du carton. Veuillez prendre soin à l'emballage.

6/ Dès l'enlèvement, veuillez procéder de la même manière pour les DEEE suivants.